



## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

DU MARDI 8 MARS 2016

**Présents** : Mmes BOURDELLES, DUREUIL-BOULLIER, LOPEZ, VALLÉRIE  
Mrs LAIGNEL, BÉNARD, DELAFOSSE, LANDREIN, LE GRAND, POINTE

**Pouvoirs** : M DUCLOS donne pouvoir à M LE GRAND  
M BRIBET donne pouvoir à M DELAFOSSE  
M LE TIRANT donne pouvoir à M LAIGNEL  
Mme MILLAN donne pouvoir à Mme LOPEZ

**Absents** : M GUIVARC'H

**Secrétaire de séance** : Mme Nadège VALLÉRIE

La séance s'ouvre à 20h30

**Approbation du Procès-verbal du conseil municipal du 9 février 2016 à l'unanimité**

### **DELIBERATIONS**

#### **1- Enveloppe globale du régime indemnitaire**

- Vu la délibération n°31/2011 créant l'Indemnité d'Administration et de Technicité
- Vu la délibération n°37/2014 portant modification de coefficient de l'I.A.T
- Vu la délibération n° 59/2015 portant modification des bénéficiaires

Suite au courrier de la préfecture datant du 10/02/2016 dans lequel elle demande de se mettre en accord avec le décret n° 91-875 du 6/09/1991 concernant la délibération 59/2015, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de définir l'enveloppe globale du régime indemnitaire Indemnité d'Administration et de Technicité de la manière suivante :

Monsieur le Maire dit que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget primitif.

Grade	Montant moyen de référence au 01/07/2010	Nombre d'agents	Coefficient pour la catégorie	Crédit global En euros
Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	449.29 €	2	0 à 5	4.492,90
Adjoint technique de 1 <sup>ère</sup> classe	464.29 €	1	0 à 5	2.321,45
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	469.67 €	1	0 à 5	2.348,35
Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	476.10 €	1	0 à 5	2.380,50
Adjoint administratif de 1 <sup>ère</sup> classe	464.29 €	1	0 à 5	2.321,45
Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	469.67 €	1	0 à 5	2.348,35
ATSEM 1 <sup>ère</sup> classe	464.29 €	2	0 à 5	4.642,90

Le conseil municipal, décide, après en avoir délibéré, d'adopter l'enveloppe globale du régime indemnitaire.

Vote : adopté à l'unanimité des présents

## **2- Détermination du taux de promotion d'avancement de grade d'adjoint technique**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'en application de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 récemment modifiée par la loi n° 2007-209 du 19 février 2007, il appartient désormais aux assemblées délibérantes de chaque collectivité de fixer, le taux de promotion pour chaque grade d'avancement.

Il propose donc de fixer le nombre de promouvables représentant l'effectif des fonctionnaires du grade considéré remplissant les conditions d'avancement de grade. Monsieur le Maire précise que le taux retenu, exprimé sous la forme d'un pourcentage, reste en vigueur tant qu'une nouvelle décision de l'organe délibérant ne l'a pas modifié.

Le taux de promotion de chaque grade figurant au tableau d'avancement de grade de la collectivité pourrait être fixé de la façon suivante :

Catégorie C		
Filière	Grades d'avancement	Ratios
Technique	Adjoint Technique Principal 2 <sup>ème</sup> classe	100 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide de retenir le tableau des taux de promotion tel que défini ci-dessus.

Vote : adopté à l'unanimité des présents

## **3- Création de poste d'adjoint technique principal de seconde classe**

Le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à la loi 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Le Maire propose à l'assemblée la création d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide la création d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.

Vote : adopté à l'unanimité des présents

## **INFORMATIONS**

### Urbanisme

Dépôt déclaration préalable : 11 route de Fontaine : pose fenêtre  
49 route de Fontaine : division en vue de construire  
Dépôt de permis de construire : 49 route de Fontaine : maison individuelle  
9 chemin des Saules : abri voitures  
Chemin des Petites Bruyères : maison individuelle  
Dépôt de certificat d'urbanisme : néant

### CR des commissions

Urbanisme : poursuite des rencontres avec des aménageurs  
Le Mont : envoi d'un courrier de la mairie aux propriétaires des terrains  
Ecole : discussion et réflexion sur des toilettes handicapées à prévoir dans le budget  
pas de fermeture de classe envisagée  
Théâtre : présence de 40 personnes, comédie agréable  
Carnaval : 19 mars, rdv 15h30 à l'école avec fanfare  
Gospel : vendredi 1<sup>er</sup> avril à la salle des fêtes  
CCAS : repas des Anciens le 3 avril à la salle des fêtes  
Matinée éco-citoyenneté : 2 avril

Préparation du budget 2016 : réunion le 22 mars

Le prochain conseil aura lieu le 13 avril 2016

La séance est levée à 22h45

**Le secrétaire de séance**  
**Nadège VALLERIE**

**Le Maire**  
**Georges LAIGNEL**

